

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit, Sciences Economique et Politique
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la 1^{ère} année de Licence Administration Economique et Sociale à Dijon, est ainsi constitué pour le semestre 1 de l'année universitaire 2025-2026

Présidente : Mme JUEN

Membres :

Valérie ASENSIO	Malcolm CHATEAU	Papa Abdoulaye GNING
Danièle BEDERT	Frédéric COULON	Stéphane KOTOVTCHIKHINE
Malika BENDAHRMANE	Julia DEGENHARDT	Massaër MARONE
Nathalie BESOMBES-PETIT	Boubou DIABIRA	Mickaël MILLET
Sonia BODROUX	Audrey DOUSSOT	Florence MONNIER
Margaux BOUAZIZ	Christian GAMALEU-KAMENI	Marie-Véronique ROBARDET-DEGUÎNES
Malik BOUGUERFA	Quentin GENELOT	Anne ULRICH

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 21 novembre 2025

Pour le Président,

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

